

L'EMPLOI DANS L'ECONOMIE SOCIALE

Bilan national et régional : 2009

**Cécile BAZIN – Ida FALINOWER
Iwanig LE VAILLANT - Jacques MALET**

Septembre 2010

CHIFFRES CLEFS 2009

200.000 ETABLISSEMENTS EMPLOYEURS

2.300.000 SALARIES, SOIT 12% DES SALARIES PRIVES

UNE MASSE SALARIALE DE 49 MILLIARDS D'EUROS

SOMMAIRE

I - LE PANORAMA NATIONAL DE L'ECONOMIE SOCIALE	3
A – NOTRE CONTRIBUTION A L'APPROCHE STATISTIQUE	3
1 - LES ETABLISSEMENTS	3
2- LES SALARIES.....	4
3 - LE CAS PARTICULIER DES FONDATIONS	5
4 - UNE BONNE MAITRISE DE LA REALITE.....	6
5 – QUELQUES REMARQUES CONCERNANT L'APPROCHE SELON LES DADS	7
B – RAPIDE APPROCHE DE LA NOTION D'ENTREPRISES... ..	8
C – PREMIERE APPROCHE DE LA PERENNITE DES ORGANISMES	9
D – DECLARATIONS D'EMBAUCHE DANS L'ECONOMIE SOCIALE	10
1 – LA NATURE DES CONTRATS.....	10
2 – CONTRATS PROPOSES AUX FEMMES : LES DIFFERENCES	12
3 – L'AGE D'ENTREE DANS L'ECONOMIE SOCIALE.....	13
II - LE PANORAMA REGIONAL DE L'ECONOMIE SOCIALE.....	15
A – LES ENJEUX	16
1- PART DE L'EMPLOI SALARIE AU SEIN DU SECTEUR CONCURRENTIEL	16
2 - LES ENJEUX DE L'ECONOMIE SOCIALE AU TRAVERS DE SES COMPOSANTES	17
B – LA COMPOSITION DE L'ECONOMIE SOCIALE	19
1 - POIDS RESPECTIF DES COMPOSANTES DE L'ECONOMIE SOCIALE.....	19
2 - TYPOLOGIE REGIONALE SYNTHETIQUE	20
C – L'EVOLUTION DU NOMBRE DE SALARIES.....	21
D – BONNE RESISTANCE DES ASSOCIATIONS EN 2010	22
ANNEXE METHODOLOGIQUE.....	24

I - LE PANORAMA NATIONAL DE L'ÉCONOMIE SOCIALE

Le lecteur pourra se reporter à la publication nationale du mois de juillet 2010, qui donne un bilan très précis de l'emploi en 2009, dans chacune des quatre composantes de l'économie sociale.

Ces données seront particulièrement précieuses à l'occasion du mois de novembre, désormais consacré par les Chambres régionales à la promotion de ce secteur.

Pour aller plus loin et éclairer au mieux les acteurs et les décideurs, nous avons souhaité compléter la publication nationale de juillet 2010 avec 4 sujets nouveaux, respectivement consacrés au rapprochement des données INSEE et des données ACROSS-MSA, une rapide approche de la notion d'entreprise, une première approche de la pérennité des établissements et l'analyse de 10 années de déclarations uniques d'embauche.

A – NOTRE CONTRIBUTION A L'APPROCHE STATISTIQUE

Nous avons montré, dans nos publications relatives à l'année 2006, que l'on disposait désormais d'informations précises, solides et globalement concordantes, sur l'emploi dans l'économie sociale approchée selon les statuts juridiques des établissements.

Il nous semble utile de montrer que cela se vérifie dans le temps. Nous le faisons à partir des données relatives à l'année 2008, et d'un rapprochement effectué entre les données que R&S a publiées en juin 2009, et que l'INSEE vient de rendre publiques, en août 2010.

1 - LES ÉTABLISSEMENTS

Ce premier tableau concerne les établissements recensés de part et d'autre, et présente les différences.

Tableau 1 : Approche comparée du nombre d'établissements de l'économie sociale en 2008

	Economie Sociale	Associations	Coopératives	Mutuelles	Fondations
R&S en 2008	209 625	176 755	25 280	6 500	1 090
INSEE en 2008	214 994	181 732	25 413	6 672	1 177
Différence	-5 369	-4 977	-133	-172	-87
En pourcentage	-2,5%	-2,7%	-0,5%	-2,6%	-7,4%

Sources : Publication R & S à partir des données ACROSS et MSA (juin 2009) – Publication INSEE, à partir des données CLAP (août 2010). Lecture : R&S a recensé 5.369 établissements de moins que l'INSEE en 2008, soit un pourcentage de 2,5%.

La différence joue toujours dans le même sens, quelle que soit la composante : elle est globalement de 2,5%. Elle est plus forte que celle que nous trouvons à propos de l'année 2006, et dans un sens inverse : 0,6% de moins pour l'INSEE.¹

¹ L'inclusion des données de l'agriculture dans les résultats INSEE 2008 ne saurait à elle seule expliquer cette différence.

2- LES SALARIES

Un tableau récapitulatif permet de rapprocher les données issues des travaux respectifs conduits par notre équipe, en lien avec l'ACOSS et la MSA, et les données récemment publiées par l'INSEE.

Tableau 2 : Approche comparée du nombre de salariés de l'économie sociale en 2008

	Total Economie sociale	Coopératives	Mutuelles	Associations	Fondations
R & S 2008	2 250 580	328 038	118 664	1 742 340	61 538
INSEE 2008	2 259 656	308 493	119 816	1 768 168	63 179
Différence	- 9 076	19 545	- 1 152	- 25 828	- 1 641
En pourcentage	- 0,4%	6,0%	- 1,0%	- 1,5%	- 2,7%

Sources : Publication R & S à partir des données ACOSS et MSA (juin 2009) – Publication INSEE, à partir des données CLAP (août 2010). Lecture : R&S a recensé 9.076 emplois de moins que l'INSEE en 2008, soit un pourcentage de 0,4%.

Notons d'abord que la différence des résultats ne diffère que de 0,4% pour l'ensemble de l'économie sociale. Elle est donc statistiquement tout à fait acceptable. On notera qu'elle était de 1,5%, concernant l'année 2005, et qu'elle correspondait à des résultats inférieurs, selon l'INSEE.

Lorsque l'on se reporte aux différences constatées pour chacune des composantes, on remarque un pourcentage plus élevé, que nous sommes en mesure d'expliquer, de par les méthodologies mises en œuvre :

L'INSEE publie des chiffres constatés au 31 décembre de chaque année, alors qu'en lien avec l'ACOSS et la MSA, nous publions des moyennes établies à partir des quatre trimestres de chaque année.

Il nous semble en effet souhaitable d'effectuer ce calcul précis, notamment lorsque l'on observe les nettes différences d'un trimestre à l'autre, et tout particulièrement au cours du 3^{ème} trimestre (juillet – août – septembre).

C'est ainsi que ce 3^{ème} trimestre est significativement au-dessous des autres trimestres, dans le secteur des associations, ce qui conduit à une moyenne plus basse que la mesure du seul dernier trimestre : il est donc logique que notre résultat soit légèrement inférieur à celui de l'INSEE (1,5%). Ceci se vérifie plus légèrement pour le secteur mutualiste (1%).

Inversement, chacun connaît la très forte activité estivale des coopératives, tout particulièrement dans le domaine agricole : il est donc logique que la moyenne des quatre trimestres soit un peu plus élevée que la mesure du seul dernier trimestre.

Dans ce secteur, un autre facteur méthodologique joue dans le même sens : le changement de nomenclature intervenu au 1^{er} janvier 2008 a fait disparaître le code activité des caisses d'épargne (ancien code APE 651 E) et celui des banques mutualistes (ancien code APE 651 D). Or, bien que la plupart des établissements figurent dans les deux cas parmi les coopératives de crédit, certains d'entre eux ont un statut juridique hors périmètre : autres sociétés anonymes à directoire. Nous nous attachions donc jusqu'en 2007, à inclure ces établissements dans nos statistiques, en nous référant à leur code activité.

Ceci n'est désormais plus possible avec la nouvelle nomenclature². Toutefois, pour présenter des statistiques comparables d'une année sur l'autre, nous avons veillé à reprendre, au titre de l'année 2008 (tout comme au titre de l'année 2009), les établissements relevant de cet ancien code activité, grâce à leurs numéros SIRET. Le nombre d'emplois correspondants était un peu inférieur à 7.000, en 2008.

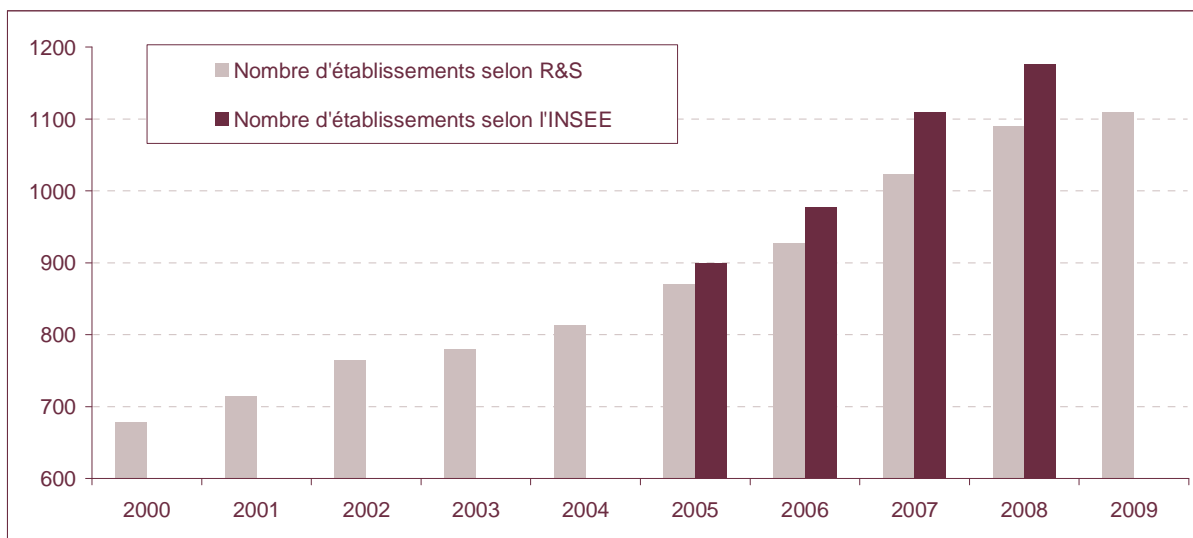
Ainsi, la différence de 6% observée quant à l'emploi dans les coopératives s'explique pour 2,2% par cette approche par code d'activité, et pour 3,8% par cet effet de saisonnalité.

3 - LE CAS PARTICULIER DES FONDATIONS

Nous avons été frappés par la différence, a priori étonnante, entre les données récemment publiées par l'INSEE, relatives à l'année 2008, et celles que nous avons publiées l'an passé, concernant les fondations. Pour cette composante qui ne connaît ni variations spectaculaires, ni restructurations, il n'est pas logique que nous parvenions à un écart de 2,7% pour ce qui concerne le nombre de salariés.³

Nous avons profité de ce cas d'école pour aller un peu plus loin dans la comparaison : le nombre de 1.641 salariés que nous trouvons en moins ne peut s'expliquer par les effets de saisonnalité présentés plus haut. Nous avons donc construit deux graphiques comparatifs : le premier montre l'évolution du nombre d'établissements recensés, selon les deux sources.

Graphique 1 : Evolution du nombre des établissements sous statut de fondation



Sources : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R&S. INSEE - CLAP.

Sur une longue période, la progression que nous constatons, à partir des données ACOSS-URSSAF et MSA, est assez régulière. L'écart avec les résultats de l'INSEE concernant le nombre d'établissements est faible pour l'année 2005 (30) et grandit au

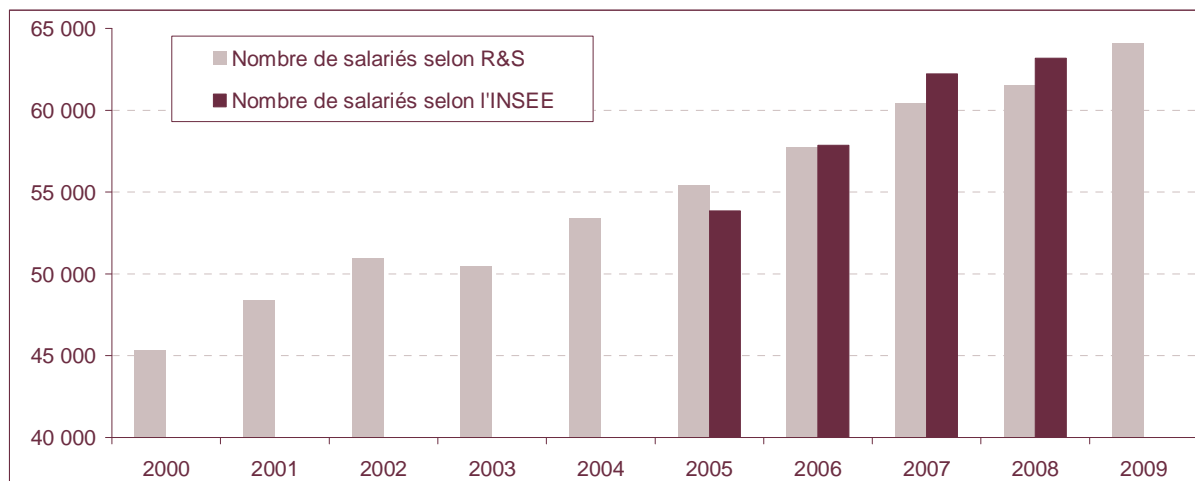
² Depuis 2008, ils sont regroupés sous le code 6419Z « Autres intermédiations monétaires » qui comporte également des établissements qui n'appartiennent pas au champ de l'économie sociale.

³ Cette comparaison que nous avons également effectuée région par région, est un peu limitée par les effets des règles de secret statistique que l'INSEE applique pour les régions Corse, Guyane et Réunion, concernant les fondations.

cours des 4 années que nous pouvons comparer (87 en 2008). Il est ainsi proportionnellement plus important au fil des années, de 3,45% en 2005 à près de 8% en 2008.

Le second graphique présente la même comparaison, pour ce qui concerne les salariés recensés de part et d'autre.

Graphique 2 : Evolution du nombre des salariés des fondations



Sources : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R&S. INSEE - CLAP.

Lors de notre première comparaison, concernant les données 2006, nous avons trouvé une concordance quasiment parfaite, qui se traduit dans ce graphique. Mais en comparant l'évolution des résultats, selon les deux sources, au cours des quatre années dont nous disposons, nous observons des différences.

Celles-ci varient de 2,9% en plus pour les sources R&S, en 2005, à 0,2% en 2006, 3% en 2007 et 2,7% en 2008, en plus selon la source INSEE. Cet écart variable nous semble lié à la méthodologie utilisée pour la mesure : l'INSEE prend en compte les résultats à la seule date du 31 décembre de chaque année, alors que l'ACOSS-URSSAF et la MSA effectuent une moyenne des quatre trimestres, ce qui lisse davantage l'évolution.

4 - UNE BONNE MAITRISE DE LA REALITE

Avec ces constats, nous maîtrisons l'essentiel des différences constatées, et nous pouvons aujourd'hui affirmer que les données exploitées respectivement se consolident mutuellement, au bénéfice de l'information à destination des acteurs concernés.

Ces constats nationaux ne doivent pas masquer quelques différences, plus fortes dans certaines régions, par exemple dans le secteur coopératif en Languedoc-Roussillon qui présente un secteur agricole particulièrement développé, avec une activité estivale forte, ou encore pour le secteur mutualiste de Champagne-Ardenne et de Haute Normandie.

De ce point de vue, il est possible que les restructurations intervenues récemment aient un peu troublé le repérage des établissements, notamment lorsqu'ils ont été rattachés à de nouveaux sièges géographiques.

En toute hypothèse, nous sommes disponibles pour échanger avec les CRES qui le souhaiteront, pour tenter de progresser encore dans la connaissance de ces différentes composantes.

5 – QUELQUES REMARQUES CONCERNANT L'APPROCHE SELON LES DADS

Nous avons déjà signalé notre perplexité face à la très grande différence de certaines données exploitées par l'INSEE, sur la base des Déclarations annuelles des données sociales (DADS), par rapport aux résultats publiés par le Centre d'économie de la Sorbonne. Pour la seule dimension de ce que l'on nomme les équivalents temps plein dans le secteur associatif, l'INSEE parvient à une estimation de 1.302.000 ETP pour l'année 2005, alors que le Centre d'économie de la Sorbonne parvient à une estimation de l'ordre de 1.045.000 ETP, pour la même année.⁴

Ces deux démarches visent, par des voies différentes, à décrire la réalité du terrain : un tel écart de 24,6% au titre des DADS, par rapport à une enquête terrain est inacceptable pour l'observateur. A priori, mais il faudrait vérifier cela, on peut supposer que l'enquête menée sur le terrain traduit plus fidèlement la réalité, et dans ce cas il faut émettre quelques doutes sur les informations contenues dans ces déclarations annuelles des données sociales.

Nous avons déjà signalé que, dans les très petites associations ne comportant pas de personnel dédié à la gestion des salariés, les informations transmises via les DADS ne sont peut-être pas de la plus grande exactitude.

Par ailleurs, et toujours sur le rapprochement entre les résultats des deux sources, la proportion selon le genre est similaire (environ 68% de femmes). En revanche, il n'en va pas de même quant au repérage des catégories socioprofessionnelles : le tableau suivant montre ces écarts.

Tableau 6 : Ventilation des salariés associatifs, selon la catégorie socioprofessionnelle

	Centre d'économie de la Sorbonne	INSEE CLAP 2005
Ouvriers	13,1%	11,9%
Employés	36,0%	38,5%
Professions intermédiaires	39,2%	32,3%
Cadres	11,5%	17,1%
Artisans et commerçants	0,2%	0,2%
Total	100,0%	100,0%

Sources : Le paysage associatif français – INSEE CLAP.

En toute hypothèse, et en attendant que ce mystère soit éventuellement éclairci, nous préférons travailler sur des déclarations, ne renseignant certes pas sur le temps de travail et les catégories socio professionnelles, mais qui ne peuvent pas s'éloigner de la réalité : les déclarations uniques d'embauche (DUE). Les résultats de cette observation figurent dans un chapitre à suivre.

⁴ *Le paysage associatif français* – 2007 – Dalloz.

B – RAPIDE APPROCHE DE LA NOTION D’ENTREPRISES...

Pour faciliter la lecture et l’approche statistique, nous raisonnons, tout comme l’INSEE, exclusivement en termes d’établissement. Il faut toutefois savoir que l’unité principale en la matière est l’entreprise, dont le code SIREN ne change jamais et qui sert de repère pour le suivi.

Une entreprise peut donc être composée d’un seul établissement (le cas le plus fréquent, notamment dans le secteur associatif) ou de plusieurs établissements répartis parfois sur l’ensemble du territoire.

Dans le souci d’informer au mieux les acteurs des secteurs concernés et les décideurs, nous avons pour la première fois effectué une observation en coopération avec les services de l’ACOSS-URSSAF, pour ce qui concerne le régime général.

Le tableau suivant montre, pour chacune des composantes de l’économie sociale, comment s’articulent entreprises et établissements.

Tableau 3 : Entreprises et établissements de l’économie sociale en 2009

Composantes	Nombre moyen d’établissements par entreprise
Associations	1,15
Coopératives	3,61
Mutuelles	4,95
Fondations	2,64
Total économie sociale	1,24

Source : ACOSS-URSSAF – Traitement R&S

Dans la très large majorité des cas, les notions d’entreprises et d’établissements se confondent, dans le secteur associatif. C’est la raison pour laquelle on dénombre seulement 1,15 établissements par entreprise. Pour la strate des associations les plus importantes, le nombre moyen est de sept établissements par entreprise.

Dans le secteur coopératif du régime général, il y a 3,6 établissements par entreprise, et dans le secteur mutualiste, suite aux restructurations, le nombre moyen d’établissements par entreprise augmente chaque année, pour atteindre près de 5 en 2009.

Dans le secteur des fondations, enfin, ce sont quelques très grandes fondations qui tirent le résultat vers le haut, avec plus de 2,6 établissements en moyenne par entreprise. La plupart des fondations se composent toutefois d’un seul établissement.

C – PREMIERE APPROCHE DE LA PERENNITE DES ORGANISMES

METHODOLOGIE : Dès lors que c'est la notion d'entreprise qui sert de repère constant⁵, elle est utilisée pour le suivi statistique d'une année sur l'autre. La démarche consiste à rapprocher l'ensemble des entreprises présentes en 2008 de celles qui étaient présentes en 2009 : on parvient à les classer en trois segments, celles qui étaient présentes à la fois en 2008 et 2009, que nous nommerons « pérennes », celles qui ont disparu en 2009, et celles qui sont apparues en 2009.

Un tableau fait le bilan de ces mouvements, entre les années 2008 et 2009, pour ce qui concerne le régime général, selon les composantes de l'économie sociale.

Tableau 4 : Les mouvements d'entreprises entre 2008 et 2009, dans l'économie sociale

	Base 2008	Proportion de disparitions (1)	Proportion de créations (1)
Associations	100,0	9,4%	10,5%
Coopératives	100,0	8,4%	9,7%
Mutuelles	100,0	14,5%	12,1%
Fondations	100,0	5,3%	10,0%
Total économie sociale	100,0	9,4%	10,5%

Source : ACOSS-URSSAF – Traitement R&S – (1) Rapportée à la base 2008.

Par rapport au repère construit à partir du total des entreprises recensées en 2008, 9,4% des associations ont disparu en 2009, mais 10,5% ont été créées : le bilan est donc positif et on recense un nombre d'associations plus important en 2009.

Cette croissance en termes d'entreprises se vérifie également dans le cadre coopératif, et fortement dans le secteur des fondations. En revanche, le secteur mutualiste perd une proportion importante de ses entreprises (14,5%) et en crée proportionnellement moins (12,1%). C'est ici la traduction des restructurations et des regroupements intervenus.

On ajoutera que les mouvements de disparitions et de créations d'entreprises se font essentiellement à partir des très petites structures (1-2 salariés) dans les associations.

Un tableau complémentaire permet de montrer comment se répartissent les mouvements de salariés, entre les disparitions et les créations.

Tableau 5 : Le mouvement des emplois entre 2008 et 2009, dans l'économie sociale

	Base 2008	Emplois correspondant aux disparitions (1)	Emplois correspondant aux créations (1)
Associations	100,0	2,2%	2,2%
Coopératives	100,0	3,7%	6,1%
Mutuelles	100,0	5,1%	4,9%
Fondations	100,0	1,6%	2,8%
Total économie sociale	100,0	2,5%	2,7%

Source : ACOSS-URSSAF – Traitement R&S – (1) En pourcentage par rapport à la base 2008.

⁵ Un numéro SIRET (établissement) est susceptible de changer en cas de nouvelle adresse, nouvelle dénomination... En revanche le numéro SIREN (entreprise) reste identique.

Dans le secteur associatif, le nombre d'emplois manquant à la suite de la disparition de certaines associations en qualité d'employeurs⁶ équivaut au nombre d'emplois nouveaux en lien avec les employeurs apparus en 2009. La totalité de l'augmentation des effectifs dans le secteur, entre 2008 et 2009, provient de l'augmentation du nombre de salariés dans les associations pérennes.

Il en va différemment dans le secteur coopératif : les entreprises pérennes de ce secteur perdent des emplois, pas tout à fait compensés par le solde positif constaté entre les disparitions (3,7% des emplois 2008) et les créations (6,1% par rapport aux emplois 2008).

D – DECLARATIONS D'EMBAUCHE DANS L'ECONOMIE SOCIALE

Un travail très précis a été réalisé avec les services de l'ACOSS-URSSAF, concernant le régime général, et portant sur une durée significative de dix années.

1 – LA NATURE DES CONTRATS

Il ne s'agit pas ici de confondre la nature des contrats dont disposent aujourd'hui les salariés de l'économie sociale, et la nature des contrats qui leur sont proposés, lors de leur embauche. C'est donc ce flux d'entrée que nous allons mesurer, pour voir comment chaque composante s'est comportée au cours d'une décennie.

Le premier tableau a été construit à partir du total des contrats proposés sur dix ans, et présente leur répartition en fonction des composantes de l'économie sociale.

Tableau 7 : Nature des contrats proposés en dix années (2000-2009), dans l'économie sociale

	CDD courts (1)	CDD longs	CDI	Total
Associations	71%	21%	8%	100%
Coopératives	50%	32%	18%	100%
Mutuelles	59%	27%	14%	100%
Fondations	71%	20%	9%	100%
Ensemble Economie sociale	70%	22%	9%	100%
Ensemble secteur privé	55%	25%	20%	100%

Source : ACOSS-URSSAF – Traitement R&S – (1) Contrats de moins d'un mois.

De par la nature de leurs activités, les associations proposent de nombreux contrats courts, tout particulièrement dans les secteurs culturels et des loisirs. A l'inverse, la proportion de CDI est relativement faible, en moyenne sur dix ans (8%), tout comme dans le secteur des fondations (9%).

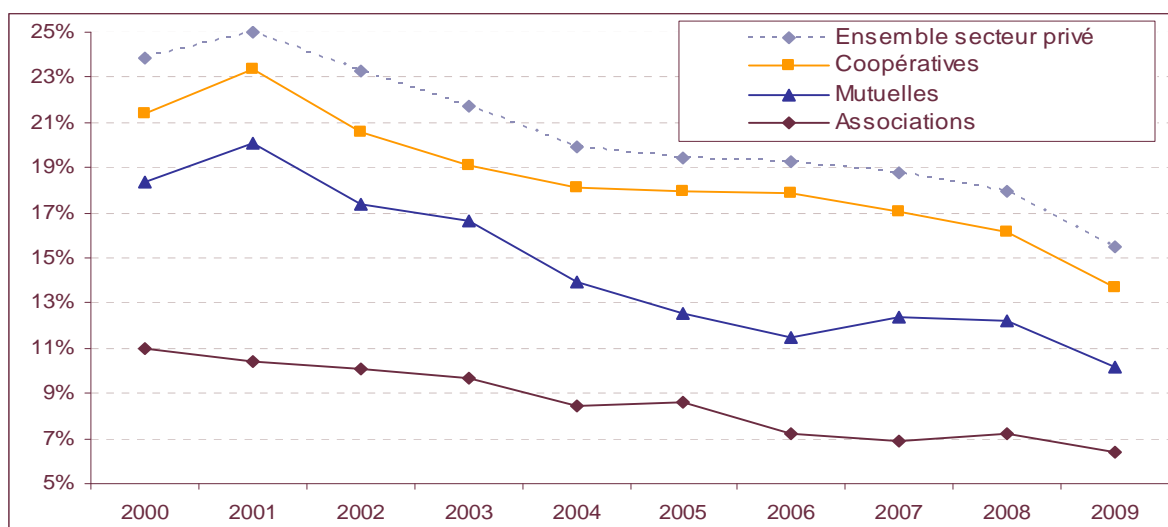
Les coopératives proposent un peu moins de contrats courts (50%) que dans l'ensemble du secteur privé (55%), nettement plus de CDD longs (32% contre 25%), et un peu moins de CDI (18% contre 20%), en moyenne sur dix ans.

Le secteur mutualiste se distingue par une proportion assez forte de CDD de moins d'un mois (59% contre 55%), et surtout une proportion nettement inférieure de CDI (14%) que dans l'ensemble du secteur privé.

⁶ Elles peuvent naturellement poursuivre leur activité, en qualité d'association, au moyen de leurs ressources humaines bénévoles.

Ces résultats méritent d'être précisés au fil des années. Le graphique qui suit se limite, pour faciliter la lecture, à l'évolution de la part des CDI dans chaque composante.

Graphique 3 : Proportion des contrats à durée indéterminée proposés dans l'économie sociale



Source : ACOSS-URSSAF – Traitement R&S.

Dans tous les domaines, la proportion des CDI proposés, parmi toutes les déclarations d'embauche, a baissé sensiblement entre 2000 et 2009. Pour l'ensemble du secteur privé, elle est tombée de 24 à 15%. Le mouvement coopératif a enregistré une baisse sensiblement équivalente, de 21 à 14%. De son côté, le secteur mutualiste présente une courbe différente, en baisse violente entre 2001 (20%) et 2006 (11%), suivie d'une certaine stabilité en 2007 et 2008, et d'une nouvelle dégradation en 2009. Le mouvement associatif est moins accentué, dès lors que l'on partait d'une proportion nettement plus basse que pour les autres composantes (11%), qui a peu à peu faibli jusqu'en 2006, pour se stabiliser depuis, aux alentours de 7%.

Hormis les CDI qui constituent tout de même la minorité des contrats proposés, il n'est pas indifférent d'évoquer la durée moyenne des contrats à durée déterminée (courts et longs) : le tableau suivant présente cette information, croisée à la fois avec chacune des dix années observées, et avec chacune des quatre composantes de l'économie sociale.

Tableau 8 : Durée moyenne des contrats à durée déterminée, dans l'économie sociale (en jours)

Années	Associations	Coopératives	Mutuelles	Fondations
2000	56	76	73	68
2001	56	72	69	63
2002	53	69	65	56
2003	51	67	59	49
2004	49	63	54	43
2005	47	63	48	38
2006	46	62	48	34
2007	43	63	46	33
2008	38	58	45	30
2009	39	53	43	30

Source : ACOSS-URSSAF – Traitement R&S.

Cette durée s'est singulièrement réduite au fil des années : de 30% dans les associations et les coopératives, de 40% dans les mutuelles et de 55% dans les fondations.

En 2009, et compte tenu des évolutions respectives, cette durée était comparable dans les associations (39 jours) et dans les mutuelles (43 jours).

2 – CONTRATS PROPOSES AUX FEMMES : LES DIFFERENCES

Tableau 9 : Répartition des contrats proposés en dix années (2000-2009), dans l'économie sociale

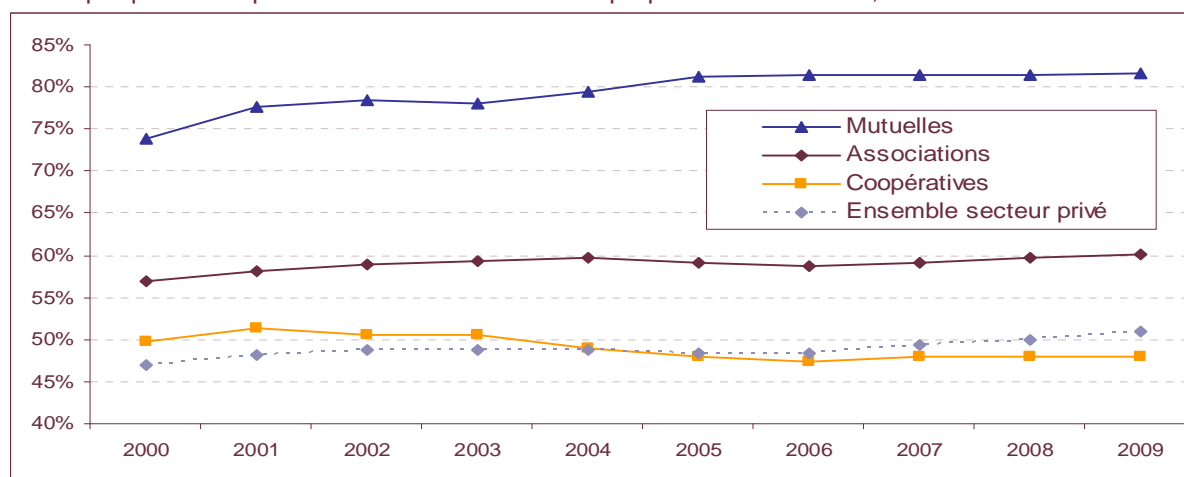
	Femmes	Hommes	Ensemble
Associations	59%	41%	100%
Coopératives	49%	51%	100%
Mutuelles	80%	20%	100%
Fondations	77%	23%	100%
Economie sociale	60%	40%	100%
Ensemble secteur privé	49%	51%	100%

Source : ACOSS-URSSAF – Traitement R&S.

Sur une période significative de dix années, c'est le secteur mutualiste qui a proposé la plus forte proportion de contrats à des femmes (80%), suivi du secteur des fondations (77%). Dans les associations, la proportion est de 59%, nettement au-dessus du secteur des coopératives, lui-même fidèle reflet (49%) de l'ensemble du secteur privé.

Le graphique suivant montre comment la proportion de femmes a évolué au cours de la décennie écoulée.

Graphique 4 : Proportion des contrats de travail proposés aux femmes, dans l'économie sociale



Source : ACOSS-URSSAF – Traitement R&S.

Le secteur mutualiste augmente légèrement la proportion de contrats proposés aux femmes, en dix ans, de 74% à 82%, pendant que les coopératives connaissent le mouvement inverse, de 50% à 48%. C'est particulièrement frappant au moment où l'ensemble du secteur privé passe de 47% à 51% dans le même temps.

Dans les associations, la variation est assez faible, et se situe entre les années 2000 et 2002, période suivie d'une grande stabilité jusqu'en 2009.

3 – L'ÂGE D'ENTRÉE DANS L'ÉCONOMIE SOCIALE

Dans cette approche aussi, il s'agit bien de ne pas confondre l'âge des salariés actuellement en poste dans l'économie sociale, et leur âge lors de leur embauche, que nous allons examiner.

Tableau 10 : Répartition par âge d'entrée dans l'économie sociale en dix années (2000-2009)

	Moins de 25 ans	25-39 ans	40-49 ans	50 ans et Plus	Total
Associations	23%	40%	23%	14%	100%
Coopératives	43%	36%	14%	7%	100%
Mutuelles	38%	38%	16%	8%	100%
Fondations	28%	38%	21%	14%	100%
Economie sociale	24%	40%	22%	14%	100%
Ensemble secteur privé	33%	40%	17%	10%	100%

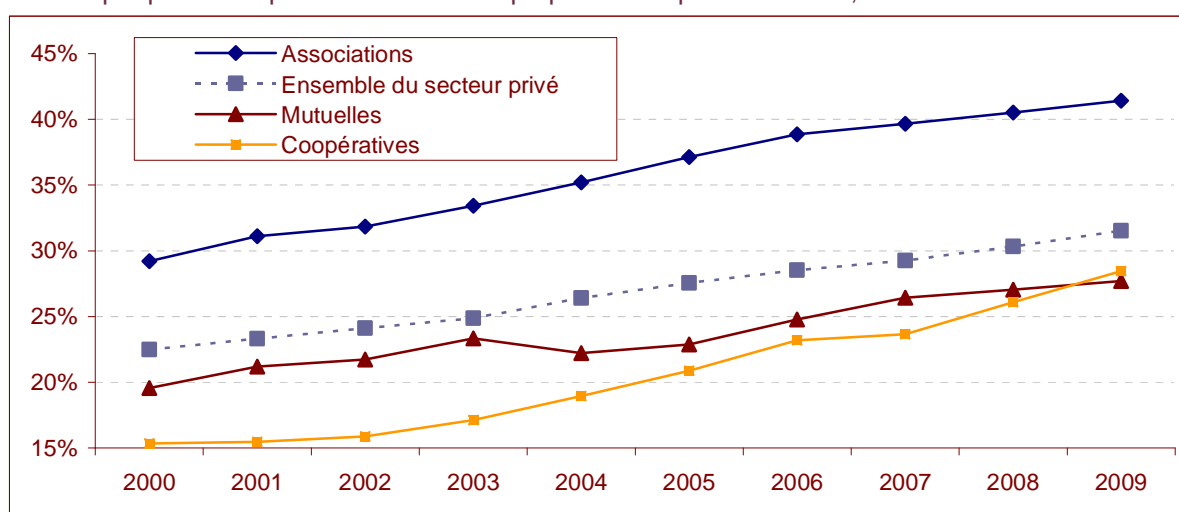
Source : ACOSS-URSSAF – Traitement R&S.

Sur dix ans, la différence est très nette au profit des coopératives et des mutuelles, qui embauchent une forte proportion de jeunes de moins de 25 ans, respectivement 43% dans les premières et 38% dans les secondes, soit nettement au-dessus de la moyenne générale du secteur privé qui se situe à 33%.

En revanche, les associations se situent nettement en dessous, mais on notera que de ce fait, elles accueillent nettement plus de candidats de plus de 40 ans : 37% contre seulement 27% dans l'ensemble du secteur privé, et 21% dans le secteur des coopératives. On retrouve bien ici la caractéristique du secteur associatif, donnant sa chance à tous les candidats. On pense aussi à ceux, de plus en plus nombreux, qui sont en quête de sens et à la recherche d'une nouvelle orientation professionnelle dans les associations.

Dans le graphique suivant, nous avons décidé de montrer l'évolution de la proportion d'embauche des plus de 40 ans, dans chacune des composantes de l'économie sociale, comparativement à ce qui s'est passé dans l'ensemble du secteur privé, au cours des dix années écoulées.

Graphique 5 : Proportion des contrats proposés aux plus de 40 ans, dans l'économie sociale



Source : ACOSS-URSSAF – Traitement R&S.

L'évolution à la hausse est générale, en lien avec les carrières professionnelles de moins en moins souvent menées dans le cadre d'un seul contrat de travail.

En effet, les réorientations professionnelles sont plus fréquentes et donnent lieu à plusieurs contrats successifs. C'est ainsi que dans le secteur privé, la proportion des contrats proposés aux plus de 40 ans passe de 22% à 32% en dix années.

Cette hausse est également spectaculaire dans le secteur associatif, de moins de 30% en 2000 à 41% en 2009. Elle est importante dans le secteur coopératif, puisque la proportion des plus de 40 ans qui se voient proposer un contrat a presque doublé en dix ans, de 15% à 28%. Le secteur mutualiste a suivi le mouvement, avec toutefois un sorte de pause entre 2003 et 2005.

II - LE PANORAMA REGIONAL DE L'ECONOMIE SOCIALE

Ce panorama réunit ici, de façon synthétique, les données présentées dans les 26 monographies régionales sur l'emploi dans l'économie sociale en 2009. Il comporte :

- A) Une présentation des enjeux que représente l'emploi de l'économie sociale, au travers d'une carte régionale illustrant la part de l'emploi de l'ES au sein de l'ensemble du secteur privé. Suivie d'un tableau récapitulatif de la proportion des salariés de chaque composante de l'économie sociale dans le secteur privé.
- B) La composition de l'économie sociale, dans chacune des régions, avec le poids respectifs des quatre composantes, et un rapprochement avec les moyennes nationales permettant de faire ressortir les caractéristiques régionales les plus fortes.
- C) Un bilan de l'évolution du nombre de salariés dans l'économie sociale dans chaque région, entre 2008 et 2009.
- D) Un suivi conjoncturel de l'emploi associatif régional depuis 2006 jusqu'à la fin du premier semestre 2010.

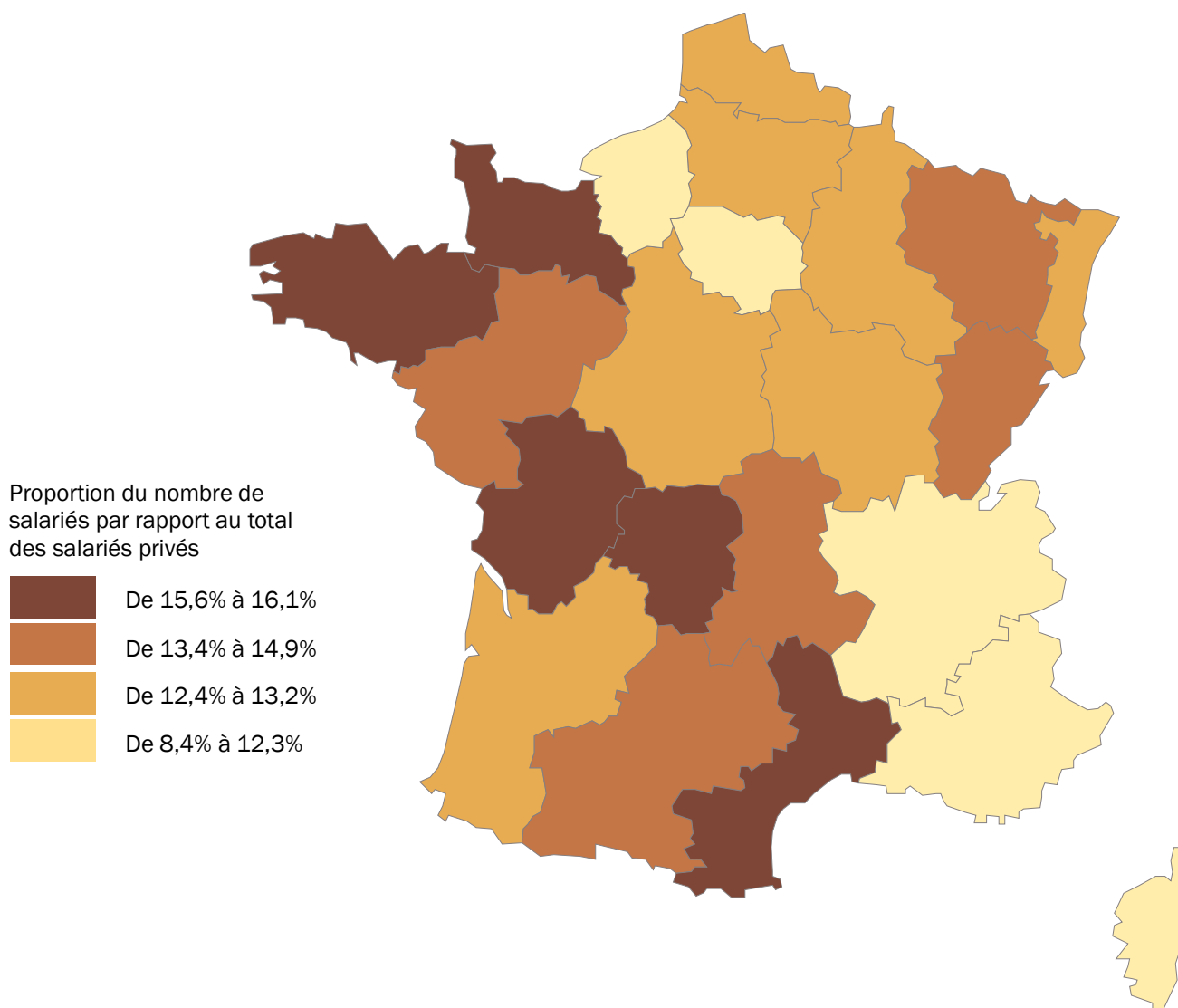
A – LES ENJEUX

1- PART DE L'EMPLOI SALARIE AU SEIN DU SECTEUR CONCURRENTIEL

Cette carte est construite à partir du rapport entre le nombre de salariés de l'économie sociale et le nombre total de salariés du secteur privé. Elle présente quatre groupes homogènes, autour d'une moyenne nationale de 12,2%. Ce ratio dépend tout à la fois du dynamisme de l'économie sociale elle-même, en numérateur, et des forces ou faiblesses du tissu économique régional, en dénominateur.

De ce point de vue, elle traduit les enjeux économiques et sociaux que représente l'économie sociale, dans les différentes régions. Ainsi, elle ne correspond en aucune manière à un palmarès de l'économie sociale entre les différentes régions et ne doit donc pas être lue comme telle.

POIDS DE L'ECONOMIE SOCIALE AU SEIN DU SECTEUR CONCURRENTIEL APPROCHE REGIONALE



Source : ACOSS-URSSAF et MSA. Traitement R & S - réalisé avec Philcarto

L'axe Bretagne / Languedoc-Roussillon présente une plus grande proportion de salariés de l'économie sociale, au sein du secteur privé. En revanche, autour d'un axe Normandie - Île de France / Rhône-Alpes – Provence-Alpes-Côte-d'Azur, la part des salariés relevant de l'économie sociale apparaît globalement plus faible que la moyenne nationale.

2 - LES ENJEUX DE L'ECONOMIE SOCIALE AU TRAVERS DE SES COMPOSANTES

Au-delà de la carte de France qui résume la situation dans chaque région, le tableau ci-dessous présente la part que représente le nombre de salariés de chaque composante de l'économie sociale par rapport à l'ensemble des salariés privés.

Tableau 11 : Part des salariés de chaque composante de l'économie sociale dans le secteur privé (en %)

Part du secteur privé	Associations	Fondations	Mutuelles	Coopératives	Total ES
Alsace	8,6%	0,9%	0,4%	2,5%	12,4%
Aquitaine	9,6%	0,3%	0,6%	2,0%	12,5%
Auvergne	11,8%	0,1%	0,7%	2,2%	14,8%
Basse Normandie	12,0%	0,5%	0,5%	2,7%	15,7%
Bourgogne	9,2%	0,3%	1,4%	1,8%	12,7%
Bretagne	10,8%	0,4%	0,8%	3,4%	15,4%
Centre	9,3%	0,3%	0,9%	2,1%	12,6%
Champagne Ardenne	8,5%	0,1%	0,7%	3,0%	12,3%
Corse	9,3%	0,0%	0,5%	1,1%	10,9%
Franche Comté	11,6%	0,4%	0,8%	2,0%	14,8%
Guadeloupe	13,8%	0,1%	0,3%	1,4%	15,6%
Guyane	10,2%	0,2%	0,2%	0,4%	11,0%
Haute Normandie	8,8%	0,2%	0,5%	1,4%	10,9%
Ile de France	6,6%	0,5%	0,5%	0,7%	8,4%
Languedoc Roussillon	11,8%	0,1%	1,3%	2,7%	15,9%
Limousin	11,2%	0,7%	0,9%	3,0%	15,8%
Lorraine	11,6%	0,2%	0,4%	1,7%	13,9%
Martinique	11,0%	0,2%	0,7%	1,5%	13,4%
Midi Pyrénées	11,7%	0,2%	0,7%	2,0%	14,6%
Nord Pas de Calais	11,5%	0,4%	0,4%	0,9%	13,2%
Pays de Loire	10,4%	0,1%	0,6%	2,6%	13,7%
Picardie	10,1%	0,4%	0,4%	1,9%	12,8%
Poitou-Charentes	10,3%	0,1%	2,0%	3,4%	15,8%
PACA	9,9%	0,2%	0,5%	1,3%	11,9%
Réunion	11,3%	1,2%	0,4%	1,3%	14,2%
Rhône Alpes	9,7%	0,2%	0,8%	1,5%	12,2%
Total	9,4%	0,3%	0,8%	1,7%	12,2%

Source : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R & S.

Une lecture verticale montre quatre régions qui ressortent pour la place importante qu'occupe le secteur associatif, au sein de l'économie sociale. Ainsi, environ 12% de l'emploi privé relève du seul secteur associatif en Auvergne, en Basse Normandie, en Guadeloupe, en Languedoc-Roussillon et en Midi-Pyrénées. C'est dire l'enjeu économique et social que représente à lui seul ce secteur dans ces régions en particulier.

La part des fondations est significativement plus forte en Alsace et à la Réunion. Le Languedoc-Roussillon, la Bourgogne, et plus encore la région Poitou-Charentes, réputée de ce point de vue, présentent une proportion plus importante de salariés mutualistes.

Pour ce qui concerne les coopératives, la Bretagne, Champagne-Ardenne, le Limousin, et Poitou-Charentes à nouveau, comportent une très forte proportion de salariés coopératifs, rapportée au total du secteur privé.

Au bilan, en lecture horizontale du tableau, six régions se distinguent par une proportion de salariés d'économie sociale au-dessus du lot : la Basse Normandie et la Guadeloupe de par leurs composantes associatives essentiellement, la Bretagne, surtout par sa composante coopérative, le Languedoc-Roussillon grâce à la place de ses associations et de ses mutuelles, le Limousin de par la place de ses coopératives, notamment dans le secteur agricole, et la région Poitou-Charentes très dense en mutuelles et coopératives.

B – LA COMPOSITION DE L'ÉCONOMIE SOCIALE

1 - POIDS RESPECTIF DES COMPOSANTES DE L'ÉCONOMIE SOCIALE DANS LES RÉGIONS

Ce tableau ventile les salariés de l'économie sociale, selon chacune des quatre composantes, au titre de l'année 2009. A la différence du chapitre précédent, il n'est pas tenu compte ici de la valeur absolue de l'emploi dans chaque composante, mais de son poids relatif, au sein de l'économie sociale.

Tableau 12 : Répartition des salariés de l'économie sociale au sein des quatre composantes

	Associations	Fondations	Mutuelles	Coopératives	Total ES
Alsace	70,2%	6,8%	3,2%	19,8%	100,0%
Aquitaine	76,3%	2,5%	5,1%	16,1%	100,0%
Auvergne	80,0%	0,4%	4,7%	14,9%	100,0%
Basse Normandie	76,3%	3,2%	3,2%	17,3%	100,0%
Bourgogne	72,7%	2,1%	10,7%	14,5%	100,0%
Bretagne	69,7%	2,6%	5,4%	22,3%	100,0%
Centre	74,5%	2,3%	6,8%	16,4%	100,0%
Champagne Ardenne	69,8%	0,6%	5,5%	24,1%	100,0%
Corse	85,3%	0,0%	4,7%	10,0%	100,0%
Franche Comté	79,0%	2,4%	5,2%	13,4%	100,0%
Guadeloupe	87,6%	0,9%	2,2%	9,3%	100,0%
Guyane	92,5%	2,1%	1,9%	3,5%	100,0%
Haute Normandie	80,4%	2,3%	4,6%	12,7%	100,0%
Ile de France	78,8%	6,2%	6,3%	8,7%	100,0%
Languedoc Roussillon	74,7%	0,6%	7,9%	16,8%	100,0%
Limousin	70,9%	4,3%	5,6%	19,2%	100,0%
Lorraine	83,7%	1,2%	3,0%	12,1%	100,0%
Martinique	82,7%	1,3%	5,0%	11,0%	100,0%
Midi Pyrénées	79,7%	1,7%	4,6%	14,0%	100,0%
Nord Pas de Calais	87,2%	3,1%	3,0%	6,7%	100,0%
Pays de Loire	75,7%	1,0%	4,6%	18,7%	100,0%
Picardie	78,2%	3,5%	3,5%	14,8%	100,0%
Poitou-Charentes	65,9%	0,4%	12,4%	21,3%	100,0%
PACA	82,6%	1,7%	4,5%	11,2%	100,0%
Réunion	79,7%	8,6%	2,9%	8,8%	100,0%
Rhône Alpes	78,9%	1,8%	6,9%	12,4%	100,0%
Total	77,6%	2,8%	5,6%	14,0%	100,0%

Source : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R & S.

Cinq régions ressortent pour leur forte proportion d'emplois associatifs : Corse, Guadeloupe, Guyane, Lorraine et Nord Pas de Calais. L'Alsace, le Limousin, l'Ile de France et la Réunion présentent une proportion relativement importante d'emplois dans les fondations. La Bourgogne et plus encore le Poitou-Charentes se distinguent par un emploi mutualiste qui dépasse 10% du total des salariés d'économie sociale.

Cinq régions, Alsace, Bretagne, Champagne Ardenne, Limousin et Poitou-Charentes, se démarquent par une présence de l'emploi dans les coopératives bien plus forte qu'ailleurs.

2 - TYPOLOGIE REGIONALE SYNTHETIQUE

Le tableau suivant permet de voir d'un seul coup d'œil comment se caractérise chaque région, quant à la répartition des salariés entre les quatre composantes de l'économie sociale.

Tableau 13 : Poids de chaque composante régionale par rapport aux moyennes nationales (salariés)

	Associations	Fondations	Mutuelles	Coopératives
Alsace	-	+	-	+
Aquitaine	≈	≈	≈	≈
Auvergne	≈	-	≈	≈
Basse Normandie	≈	≈	-	≈
Bourgogne	-	≈	+	≈
Bretagne	-	≈	≈	+
Centre	-	≈	+	≈
Champagne Ardenne	-	-	≈	+
Corse	+	-	≈	-
Franche Comté	≈	≈	≈	≈
Guadeloupe	+	≈	-	-
Guyane	+	≈	-	-
Haute Normandie	≈	≈	≈	≈
Ile de France	≈	+	+	-
Languedoc Roussillon	≈	-	+	≈
Limousin	-	+	≈	+
Lorraine	+	-	-	≈
Martinique	+	≈	≈	≈
Midi Pyrénées	≈	≈	≈	≈
Nord Pas de Calais	+	≈	-	-
Pays de Loire	≈	-	≈	+
Picardie	≈	≈	-	≈
Poitou-Charentes	-	-	+	+
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	+	≈	≈	≈
Réunion	≈	+	-	-
Rhône Alpes	≈	≈	+	≈
Total	77,6%	2,8%	5,6%	14,0%

Source : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R & S.

Une lecture horizontale permet de distinguer les régions dont la répartition du salariat est proche de la référence nationale, comme l'Aquitaine et la Franche Comté, des régions qui présentent une dominante comme la Bourgogne et le Centre, ou deux dominantes comme l'Ile de France ou le Limousin.

C – L'ÉVOLUTION DU NOMBRE DE SALAIRES

Le tableau ci-dessous présente, d'une part, cette croissance mesurée dans chaque région, d'autre part, la croissance observée dans la même région pour l'ensemble des salariés privés. Nous avons également jugé utile de présenter au lecteur un rappel des écarts de croissance enregistrés entre 2007 et 2008.

Tableau 14 : L'évolution de l'économie sociale et celle du le secteur privé entre 2008 et 2009

	ES	Secteur privé	Différentiel 2009 ES – privé	Rappel du différentiel 2008
Alsace	1,8%	-2,9%	+ 4,7	+ 0,9
Aquitaine	1,7%	-1,2%	+ 2,9	+ 0,1
Auvergne	1,1%	-2,8%	+ 3,9	+ 1,6
Basse Normandie	-0,3%	-2,8%	+ 2,5	+ 0,1
Bourgogne	1,3%	-3,0%	+ 4,3	+ 0,1
Bretagne	1,9%	-2,1%	+ 4,0	- 0,3
Centre	1,6%	-3,0%	+ 4,6	+ 1,4
Champagne Ardenne	2,1%	-4,9%	+ 7,0	+ 1,0
Corse	1,8%	2,2%	- 0,4	+ 1,3
Franche Comté	1,5%	-4,0%	+ 5,5	+ 3,0
Guadeloupe	1,9%	-2,9%	+ 4,8	+ 1,7
Guyane	8,0%	1,6%	+ 6,4	- 3,4
Haute Normandie	1,6%	-3,4%	+ 5,0	+ 0,1
Ile de France	2,4%	-1,5%	+ 3,9	- 0,9
Languedoc Roussillon	0,0%	-1,5%	+ 1,5	- 0,3
Limousin	1,7%	-3,0%	+ 4,7	+ 1,4
Lorraine	1,8%	-3,7%	+ 5,5	+ 1,2
Martinique	-1,8%	-3,7%	+ 1,9	+ 0,4
Midi Pyrénées	1,6%	-0,8%	+ 2,4	- 0,1
Nord Pas de Calais	1,1%	-2,5%	+ 3,6	- 1,7
Pays de Loire	1,8%	-2,2%	+ 4,0	- 0,1
Picardie	0,5%	-3,8%	+ 4,3	- 0,7
Poitou-Charentes	0,7%	-2,9%	+ 3,6	- 0,9
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	1,3%	-1,0%	+ 2,3	- 0,3
Réunion	-3,3%	-4,4%	+ 1,1	- 5,1
Rhône Alpes	2,1%	-3,1%	+ 5,2	+ 0,3
Total	1,5%	-2,2%	+ 3,8	- 0,1

Source : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R & S.

Les régions dont le nombre de salariés d'économie sociale a le plus augmenté proportionnellement, en 2009, sont la Guyane, l'Île de France, Rhône Alpes, Champagne Ardenne. Il a en revanche légèrement baissé dans trois régions.

En 2009, la dégradation de l'emploi privé est manifeste dans la plupart des régions. Seules deux d'entre elles (Corse et Guyane) connaissent une croissance. Inversement, l'emploi dans l'économie sociale progresse partout, à l'exception de trois régions (Basse Normandie, Guadeloupe et Martinique).

Comparativement à l'ensemble du secteur privé, l'économie sociale a fortement progressé en Champagne Ardenne, Franche Comté, Guyane, Haute Normandie, Lorraine et Rhône Alpes.

La Franche Comté se distinguait déjà en 2008. Entre 2007 et 2008, l'emploi dans l'économie sociale de la région progressait de 2,5% alors que l'emploi privé enregistrerait déjà une baisse (-0,5). Celle-ci s'est accentuée en 2009 (-4%) dans un contexte national plus morose. Pour autant, l'emploi dans l'économie sociale a continué sa croissance (+1,5%). D'où un différentiel de 5,5 en 2009.

Le rappel de l'année 2008 montre bien que le différentiel par rapport au secteur privé s'est très nettement accentué au cours de l'année 2009 dans toutes les régions, sans exception.

D – BONNE RESISTANCE DES ASSOCIATIONS EN 2010 ⁷

De par l'expérience acquise dans notre coopération avec les services de l'ACOSS-URSSAF, nous avons peu à peu construit une observation de conjoncture, trimestre après trimestre, qui permet de mesurer finement en temps réel l'évolution du nombre de salariés et de la masse salariale.

Nous disposons pour cela de l'évolution en glissement trimestriel (comparaison entre deux trimestres consécutifs) et en glissement annuel (comparaison entre deux trimestres identiques appartenant à deux années consécutives), le tout après correction des variations saisonnières (CVS).

Cette correction est d'autant plus nécessaire dans le secteur associatif, que nous avons montré, dans notre publication 2009⁸, les très fortes variations d'effectifs d'un trimestre à l'autre : écart de l'ordre de 20.000 salariés entre le deuxième et le quatrième trimestre (au plus haut) et les premier et troisième trimestre (au plus bas).

Un tableau récapitulatif montre comment les effectifs ont évolué dans chaque région, en glissement annuel corrigé des variations saisonnières, depuis l'année 2006 jusqu'à la fin du premier semestre 2010. Il concerne les établissements relevant du régime général.

Chacun lira ce tableau en fonction de ses responsabilités et de ses pôles d'intérêt : nous nous limiterons à quelques commentaires rapides sur les résultats les plus marqués.

⁷ Ce suivi conjoncturel très fin n'a pas de grand intérêt dans le secteur des fondations, aux effectifs trop peu nombreux, et il n'est pas opportun dans le secteur coopératif ou dans le secteur mutualiste, compte tenu des très grands mouvements de restructuration.

⁸ *La France associative en mouvement 2009*, pages 42 et 43. Disponible sur www.recherches-solidarités.org – Rubrique Vie associative.

Tableau 15 – Evolution des effectifs, en glissement annuel (CVS), selon le secteur d'activité (1)

	Moyenne 2006	Moyenne 2007	Moyenne 2008	Moyenne 2009	1er trimestre 2010	2e trimestre 2010
Alsace	2,5%	4,0%	2,6%	2,3%	0,5%	0,8%
Aquitaine	1,6%	2,7%	2,6%	2,6%	2,6%	2,5%
Auvergne	2,4%	2,9%	2,0%	2,2%	3,7%	3,2%
Basse Normandie	1,4%	3,4%	0,7%	1,4%	0,7%	0,6%
Bourgogne	2,2%	2,1%	0,8%	1,8%	1,2%	0,6%
Bretagne	1,6%	2,9%	1,3%	2,9%	2,0%	1,2%
Centre	2,4%	2,6%	2,0%	1,9%	1,9%	0,8%
Champagne Ardenne	3,7%	1,1%	1,0%	2,8%	2,1%	2,0%
Franche Comté	3,0%	1,8%	0,2%	2,0%	1,0%	0,5%
Haute Normandie	2,5%	3,6%	3,3%	0,8%	0,1%	1,2%
Ile de France	0,8%	2,0%	1,2%	2,2%	0,9%	1,2%
Languedoc Roussillon	3,5%	2,7%	1,3%	-1,0%	0,9%	1,1%
Limousin	3,1%	-0,8%	2,5%	1,9%	1,0%	0,4%
Lorraine	1,6%	2,1%	2,1%	2,3%	1,2%	1,4%
Midi Pyrénées	2,5%	2,4%	1,2%	2,4%	2,1%	1,2%
Nord Pas de Calais	1,9%	3,4%	0,9%	1,8%	1,3%	0,8%
PACA	2,5%	2,0%	1,8%	1,4%	2,0%	1,6%
Pays de Loire	2,4%	2,7%	3,0%	2,6%	0,8%	0,9%
Picardie	2,8%	2,1%	1,0%	1,7%	2,0%	1,8%
Poitou-Charentes	3,3%	3,1%	0,3%	-0,8%	0,0%	1,3%
Rhône Alpes	2,3%	2,6%	2,4%	2,5%	1,8%	2,1%
France	2,2%	2,6%	1,5%	1,9%	1,6%	1,4%

Source : ACOSS-URSSAF – Traitement R&S. (1) La région Corse et l'outre-mer comportent des effectifs que nous n'avons pas jugés suffisants pour cette observation conjoncturelle très détaillée. Sont ici grisées les régions ayant connu les plus fortes progressions.

L'année 2006 a été particulièrement défavorable à l'Île de France, tout comme 2007 l'a été pour le Limousin. En 2008, les régions Basse Normandie, Bourgogne, Franche Comté, Nord Pas de Calais et Poitou-Charentes sont celles qui se situaient le plus loin de la moyenne nationale. En 2009, ont particulièrement souffert les régions Languedoc-Roussillon et Poitou-Charentes.

Tout près de nous, le premier trimestre a été plus particulièrement défavorable à la Haute Normandie, et encore à la région Poitou-Charentes. Le deuxième trimestre, quant à lui, en évolution nationale de 1,4%, a été un peu décevant pour l'Alsace (0,8%), la Basse Normandie et la Bourgogne (0,6%), le Centre (0,8%), la Franche Comté (0,5%), le Limousin (0,4%), et le Nord Pas de Calais (0,8%).

Au bilan, c'est l'Auvergne, suivie de l'Aquitaine et de la région Rhône-Alpes qui ont connu le développement le plus important, depuis 2006, et c'est la région Poitou-Charentes qui a le moins progressé. Ceci semble préoccupant dans une région traditionnellement dynamique dans le domaine associatif, qui semble manquer de soutiens pour développer son emploi, surtout depuis 2008 : l'augmentation annuelle moyenne a été de 0,2%, contre une évolution moyenne annuelle nationale de 1,6%.

ANNEXE METHODOLOGIQUE

○ Sources

Les données présentées ici sont issues de l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS-URSSAF) et de la Caisse centrale de la Mutualité sociale agricole (CCMSA), avec lesquels l'équipe de Recherches & Solidarités coopère depuis cinq années.

Elles sont établies suivant les mêmes périmètres et les mêmes critères. Dans un souci d'harmonisation avec les méthodologies de l'ACOSS, le mode de calcul des établissements a fait l'objet de quelques aménagements cette année⁹. Il a été rétropolé sur les années antérieures de manière à disposer de séries de données homogènes.

○ Périmètre des 4 composantes

L'économie sociale rassemble quatre grandes familles d'établissements : les associations, les fondations, les coopératives et les mutuelles. Elles sont chacune ici délimitées par leur statut juridique.

Les associations tout particulièrement, les coopératives et mutuelles dans une moindre mesure, font l'objet d'une répartition par secteur d'activité. Celle-ci est basée sur la nomenclature d'activité française (NAF rév. 2), entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2008¹⁰.

• Les associations employeurs retenues ici appartiennent aux catégories juridiques suivantes (codification INSEE) :

- les associations non déclarées : 9210
- les associations déclarées : 9220
- les associations d'utilité publique : 9230
- les associations de droit local : 9260
- les associations déclarées « entreprises d'insertion par l'économie » : 9221
- les associations intermédiaires : 9222

• Les fondations sont identifiées par le code juridique 9300

• Au sein des coopératives, on distingue par le code juridique, croisé parfois avec le code APE :

- les coopératives agricoles : coopératives d'utilisation de matériel agricole en commun (CUMA, 6316), sociétés coopératives agricoles (6317), unions de sociétés coopératives agricoles (6318), sociétés civiles d'intérêt collectif agricole (6532), sociétés d'intérêt collectifs agricoles (5432, 5532 et 5632).
- les coopératives de production : sociétés coopératives ouvrière de production et de crédit (5458, 5558, 5658)

⁹ Etait considéré comme actif pour une année donnée, tout établissement présent au moins un trimestre de l'année. Désormais, il est compté au prorata du nombre de trimestres d'activité : 0,25 pour un trimestre, 0,50 pour deux trimestres...

¹⁰ Cette nouvelle nomenclature comporte désormais 732 codes APE (activité principale exercée), composés de 4 chiffres et d'une lettre.

- les coopératives de crédit : caisses locales de crédit mutuel (6595), caisses de crédit agricole mutuel (6596), caisses d'épargne et de prévoyance (6100), sociétés coopératives de banque populaire (5192), caisses de crédit maritime mutuel (5193), caisses de crédit mutuel (5194), associations coopératives inscrites (droit local Alsace Moselle, 5195), caisses d'épargne et de prévoyance à forme coopérative (5196) auxquels s'ajoutent les autres coopératives des catégories juridiques 5460, 5560, 5660 dont le code APE appartient aux divisions 64, 65 et 66 (services financiers et assurances) et les établissements de la catégorie juridique 5699, autres sociétés anonymes à directoire dont le code APE (ancienne NAF) est 651D (banques mutualistes) et 651 E (caisses d'épargne)¹¹.

- les coopératives de consommation : 5451, 5551, 5651, 6551

- les coopératives artisanales : 5453, 5553, 5653

- les coopératives commerciales : 5552 et 5652

- les autres coopératives : sociétés en nom collectif coopératives (5203), sociétés en commandite par action coopératives (5309), sociétés en commandite simple coopératives (5307), sociétés coopératives de construction (5443, 5543, 5643, 6543), sociétés coopératives d'intérêt maritime (5454, 5554, 5654, 6554), sociétés coopératives de transports (5455, 5555, 5655), sociétés unions de sociétés coopératives (5459, 5559, 5659), sociétés coopératives de production de HLM (5547, 5647), SA à participation ouvrière à directoire (5605), sociétés coopératives entre médecins (6558), autres sociétés civiles coopératives (6560) auxquels s'ajoutent les autres coopératives des catégories juridiques 5460, 5560, 5660 dont le code APE n'appartient pas aux divisions 64, 65 et 66.

• Les mutuelles regroupent les établissements des catégories juridiques suivantes :

- Sociétés d'assurance mutuelles: 6411

- Assurances mutuelles agricoles : 8250

- Mutuelles : 8210

- Autres organismes mutualistes : 8290

○ Les secteurs d'activités des associations

L'observation des associations employeurs par secteur d'activité porte sur le groupe, pris dans son ensemble, comportant les associations non déclarées (9210), les associations déclarées (9220), les associations d'utilité publique (9230), les associations de droit local (9260), les associations déclarées « entreprises d'insertion par l'économique » (9221) et les associations intermédiaires (9222).

Une analyse très fine de la nouvelle nomenclature d'activité française (NAF) et un rapprochement avec la répartition antérieurement retenue à partir de l'ancienne nomenclature ont permis d'identifier 17 secteurs d'activités. Trois d'entre eux font l'objet d'une répartition interne plus fine. Il s'agit de l'hébergement médico social (9 thèmes), de l'action sociale sans hébergement (7 thèmes) et des activités culturelles (4 thèmes).

¹¹ Pour ces établissements, la référence à l'ancienne nomenclature est indispensable, car désormais ils sont regroupés sous le code 6419Z « Autres intermédiations monétaires » qui comporte également des établissements qui n'appartiennent pas au champ de l'économie sociale.

Le tableau suivant présente les secteurs d'activités retenus pour la présente étude ainsi que la correspondance avec la nouvelle nomenclature d'activités françaises. Par souci de simplification, sont ici listés les codes APE ou l'ensemble de la division qui les réunit quand tous les codes APE sont concernés.¹²

Secteurs d'activités des associations	Correspondance NAF rév. 2
Hébergement médico social	
Hébergement médicalisé pour personnes âgées	Code 8710A
Hébergement médicalisé pour enfants handicapés	Code 8710B
Hébergement médicalisé pour adultes handicapés et autres	Code 8710C
Hébergement social pour handicapés mentaux et malade mentaux	Code 8720A
Hébergement social pour toxicomanes	Code 8720B
Hébergement social pour personnes âgées	Code 8730A
Hébergement social pour handicapés physiques	Code 8730B
Hébergement social pour enfants en difficultés	Code 8790A
Hébergement social pour adultes et familles en difficulté et autre hébergement social	Code 8790B
Action sociale sans hébergement	
Aide à domicile	Code 8810A
Accueil ou accompagnement sans hébergement d'adultes handicapés ou de personnes âgées	Code 8810B
Aide par le travail	Code 8810C
Accueil de jeunes enfants	Code 8891A
Accueil ou accompagnement sans hébergement d'enfants handicapés	Code 8891B
Autre accueil ou accompagnement sans hébergement d'enfants et d'adolescents	Code 8899A
Action sociale sans hébergement n.c.a.	Code 8899B
Activités culturelles	
Activités liées au spectacle vivant	code 9001Z et code 9002Z
Créations artistiques	code 9003A et code 9003B
Gestion d'équipements culturels	codes 9004Z + 9101Z+9102Z+9103Z+9104Z
Activités audio-visuelles	toute la division 59 et toute la division 60
Hébergement	Toute la division 55
Restauration	Toute la division 56
Activité des agences de voyages, voyagistes et services de réservation et activités connexes	Code APE 7911Z , 7912Z et 7990Z
Activités des organisations économiques, patronales et professionnelles	code 9411Z et 9412Z
Activités des organisations religieuses	code 9491Z
Activités des syndicats de salariés	code 9420Z
Activités des organisations politiques	code 9492Z
Activités des Organisations associatives non classées ailleurs	code 9499Z
Recherche - Développement scientifique	Toute la division 72
Agriculture, élevage, chasse pêche	Divisions 01 - 02 - 03
Enseignement	Toute la division 85 + les codes 8551Z et 8552 Z
Santé	Toute la division 86
Activités sportives	9311Z - 9312Z - 9313Z - 9319Z
Activités liées à l'emploi	Toute la division 78 + le code 8413Z
Activités récréatives et de loisirs	9321Z et 9329Z

¹² La nouvelle NAF comporte 5 niveaux emboîtés : 21 sections, 88 divisions, 272 groupes, 615 classes et 732 sous classes. Les codes APE (activité principale exercée) correspondent aux sous classes. Ils sont désormais formés de 4 chiffres et d'une lettre.

○ Une unité de compte : l'établissement

L'observation porte ici sur les établissements identifiés à partir de leur numéro SIRET, et non sur les entreprises. La notion d'entreprise est toutefois approchée à deux reprises dans la première partie de cette synthèse consacrée au panorama national.

○ La notion d'emploi

Qu'il s'agisse du régime général ou du régime agricole, les emplois ne sont pas distingués selon qu'ils sont à temps partiel ou à temps complet, selon qu'ils sont à durée déterminée ou indéterminée. Ne sont pas comptés les salariés sans contrat (stagiaires par exemple).

Les emplois du régime général sont comptés en fonction des salariés présents en fin de trimestre, et le bilan annuel est effectué en calculant la moyenne mobile de deux trimestres consécutifs, en faisant la moyenne de ces quatre moyennes mobiles.

Les emplois du régime agricole sont comptés tout au long de l'année, sur la base des rémunérations, et le bilan est effectué également par moyenne mobile de deux trimestres consécutifs.

○ Le secteur concurrentiel¹³ couvre l'ensemble des cotisants du secteur concurrentiel qui comprend tous les secteurs d'activité économique sauf les administrations publiques, l'éducation non marchande (établissements d'enseignement relevant de l'Etat ou des collectivités locales), la santé non marchande et l'emploi par les ménages de salariés à domicile. Il est très proche de ceux de l'Unedic (hors grandes entreprises nationales) et de l'Insee (qui inclut l'emploi à domicile).

○ La masse salariale totale ou l'assiette déplafonnée désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature. Elle se distingue de l'assiette « Contribution Sociale Généralisée » (CSG) qui comprend également les sommes allouées au titre de l'intéressement et de la participation et certaines indemnités n'entrant pas dans l'assiette déplafonnée.

¹³ Source : ACOSS STAT n° 81 mai 2009. Il s'agit bien ici de salariés, non compris les travailleurs indépendants. La CCMSA se réfère au même champ.